

R.P.I. Montaigut-Le-Blanc/St Silvain-Montaigut

Compte-rendu du Conseil d'École du 25 octobre 2012

La séance débute à 17H45 sous la présidence de M. Angoin, Directeur d'école

Etaient présents :

- M. Marquet, Adjoint au maire de Montaigut-Le-Blanc,
- Mmes Jannot et Moalic, conseillères municipales chargées des affaires scolaires, Montaigut-Le-Blanc,
- M. Deville, Maire de Saint Silvain-Montaigut,
- Mme Charbonnier, conseillère municipale chargée des affaires scolaires, St Silvain-Montaigut,
- M. Elle, DDEN, St Silvain-Montaigut,
- Mme Chardat, Melle Laronze, Mme Vildamn , enseignantes   Montaigut-Le-Blanc,
- M. Sordoillet, M. Mayence, représentants des parents d' l ves

Excus s :

- Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale, Circonscription Gu ret1
- M. Moreau, Maire de Montaigut-Le-Blanc,
- M. G rard, DDEN, Montaigut-Le-Blanc,
- M. De Provench res, représentant des parents d' l ves.

Apr s un tour de table, le Pr sident f licite les parents  lus aux  lections de repr sentants et les remercie pour leur participation   la vie de l' cole. Il fait ensuite un point sur le r le du conseil d' cole.

M. Angoin pr sente ensuite le fonctionnement du Conseil d' cole, il rappelle que cette ann e, il est le coordinateur du RPI. Il porte   la connaissance des membres les r les du Conseil d' cole et des membres y assistant.

1) Point sur le r le du conseil d' cole :

Ce conseil se r unit au moins une fois par trimestre. Il peut  galement  tre r uni   la demande du Directeur de l' cole, du Maire ou de la moiti  de ses membres.

Le Pr sident, apr s avis du Conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jug e utile en fonction de l'ordre du jour.

Le conseil d' cole, sur proposition du Directeur, vote le r glement int rieur de l' cole,  tablit le projet d'organisation de la semaine scolaire, dans le cadre de l' laboration du projet d' cole   laquelle il est associ , donne tous avis et pr sente toutes suggestions sur le fonctionnement de l' cole et sur toutes les questions int ressant la vie de l' cole (l'utilisation des moyens allou s   l' cole, les conditions de bonne int gration d'un enfant handicap , les activit s p riscolaires, la restauration scolaire, l'hygi ne scolaire, la protection et la s curit  des enfants dans le cadre scolaire et p riscolaire...), adopte le projet d' cole, donne son accord pour l'organisation d'activit s compl mentaires  ducatives.

  l'issue de chaque s ance du conseil d' cole, un proc s verbal de la r union est dress  par son Pr sident   partir du compte-rendu d'un des membres de l' quipe p dagogique et de celui d'un des membres des d l gu s de parents. Ce compte-rendu est transmis   l'Inspectrice de l'Education Nationale, aux membres du Conseil et ensuite diffus  dans chaque famille.

2) Bilan de la rentr e (effectifs, structures...)

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
R�partition par niveaux	0	3	3	7	4	8	6	5	9
Classe de Mme Vildamn�	0	3	3	7	4				
Classe de Mme Chardat / Melle Laronze						8	6		
Classe de M. Angoin								5	9

Soit un total de 45  l ves pour le RPI.

Il est pr vu une arriv e en TPS et en CP apr s les vacances de Toussaint, apr s no l une arriv e en TPS et PS

Personnel : AVS Assistante-Vie-Scolaire:

Mme DASILVA, AVS elle assure 12 heures auprès d'un enfant à besoins spécifiques.

Projet d'Ecole 2010/2013

Les trois axes du Projet d'Ecole sont rappelés

- **améliorer la prise en compte et la gestion de la difficulté scolaire**
- **améliorer les relations entre élèves et le respect du matériel**
- **ouverture sur le monde, développer la curiosité**

Les objectifs pour l'année en cours sont présentés.

- Communiquer les démarches, les actions entreprises pour les enfants en difficulté scolaire avec l'intervention du RASED (maître G).
- Appliquer des règles élémentaires de sécurité.
- Mise en place d'un décloisonnement CP/CE en EPS
- Communiquer et échanger autour d'événements culturels (école et cinéma)
- Sortie avec nuitées : classe d'environnement.
- Réactualisation du blog du RPI.

Le projet d'école est adopté par le conseil d'Ecole.

3) Règlement intérieur

Modification du règlement intérieur des écoles. Suppression des passages dans le chapitre « **Admission et inscription des élèves** » :

- ...du livret de famille, d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifiant d'une contre-indication.
- L'admission des enfants dont l'état de santé et de maturation physiologique constaté par le médecin de famille est compatible avec la vie collective du milieu scolaire est prononcée, au profit des enfants âgés de deux ans au jour de la rentrée scolaire, dans la limite des places disponibles.

Le règlement est adopté par le conseil d'Ecole, il sera donc modifié et distribué à chaque famille.

4) Présentation de l'aide personnalisée

Elle a lieu de 13h00 à 13h30 à Saint Silvain Montaigut, de 12h50 à 13h20 à Montaigut le Blanc. Elle s'adresse aux enfants qui connaissent des difficultés ponctuelles dans leurs apprentissages. Un enfant qui bénéficie de cette aide participe à deux séances maximum par semaine.

Elle a débuté le lundi 1 octobre 2012. Une autorisation de prise en charge est signée par la famille avant chaque période.

Actuellement une dizaine d'élèves sont pris en charge.

5) Présentation du P.P.M.S. (plan particulier de mise en sécurité)

Un exercice de confinement est prévu pour la mise en œuvre du PPMS M. Angoin explique ce qu'est un PPMS et présente celui de l'école de Saint Silvain ; le lieu de regroupement est la salle de classe.

Mme Vildamné présente ensuite le PPMS pour l'école de Montaigut; le lieu de regroupement est le dortoir de la classe maternelle.

6) Travaux effectués et à réaliser

Ecole de Saint Silvain Montaigut :

- La mairie a commandé le matériel informatique pour la mise en place d'un tableau blanc interactif
- Changement de l'alarme

Ecole de Montaigut le Blanc :

- Réfection de la classe de Mme Vildamné, du couloir avec un accès handicapé et de la garderie.
- Changement de l'imprimante

7) Questions diverses

Serait-il possible que soit établi un règlement de cantine à l'école de Montaigut qui serait signé par les parents et les enfants ?

La municipalité répond qu'il est en cours d'élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

*Le président
M. Angoin*

*Les secrétaires de séance
M. Mayence Mme Vildamné*